

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du 26 février 2026

Membres votants présents : Darine ABI HAIDAR, Anne ANTHORE, Christophe BARRIERE, Yves CHANTEUX, Alexis COLEIRO, Christophe COSTE, Caroline DEREK, Hubert HALLOIN, Sylvie HENON (départ à 17h00, procurations transmises à H. HALLOIN) , Quentin MOUCHARD, Irena NIKOLIC (départ à 15h30, procuration à A. ANTHORE), Francesco NITTI (départ à 17h30), Gaspard PERNOT, Pierre PICHARD, Charlotte PY, Vincent REPAIN, Sébastien RODRIGUEZ, Marc-Antoine VERDIER, Christophe VOISIN.

Membres votants représentés : Mathilde BADOUAL (par Darine ABI HAIDAR), Tristan BAUMBERGER (par Sylvie HENON, par H. HALLOIN à partir de 17h), Yvonne BECHERINI (par Alexis COLEIRO), Matteo CACCIARI (par Francesco NITTI), Florian CANGEMI (par Alexis COLEIRO), Marc DURAND (par Darine ABI HAIDAR), Sylvie HENON (par H. HALLOIN à partir de 17h), Irena NIKOLIC (par A. ANTHORE à partir de 15h30), Thomas LOOTGIETER (par Gaspard PERNOT), Eliott RAMBEAU (par Pierre PICHARD)

Membres votants excusés : Atef ASNACIOS et Nicolas DESPRAT

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Raphaël GALICHER, Sarah HOVER

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Nicolas LOISEL

Laurent Ménard est président de séance.
Hubert Halloin est nommé secrétaire de séance.

Les documents de référence de la séance sont consultables sur le lien : <https://cloud.u-paris.fr/s/92CNnoC8SsX4P94?dir=/2026-02-26>

Ordre du jour

1. Évolutions des formations aux Métiers de l'enseignement (LPE, M2E, création DU, AGREG externe) - point d'information et vote
 2. Évolution et gestion de la fraude (prévention, adaptation et répression) - discussion
 3. Points divers - vote
-

La séance débute à 14h00.

1. Évolutions des formations aux Métiers de l'enseignement (LPE, M2E, création DU, AGREG externe) - point d'information et vote

Dans le contexte de la réforme du recrutement de la formation initiale des enseignements du 1^{er} et 2nd degré, Laurent Ménard (LM) présente les conséquences potentielles pour l'UFR à plusieurs niveaux :

- Projet de création d'un DU (Diplôme Universitaire) ou FQ (Formation Qualifiante) de préparation au CAPES, cf. présentation par A. Anthore incluse dans la présentation principale
- Projet de création d'un master M2E (Master Enseignement et Éducation), cf. présentation d'A. Di Fabio
- Définition de la maquette de licence EPC (Enseigner la Physique-Chimie) en lien avec l'UFR de Chimie (maquette à voter avant la CFO du 20/03/2026)

- Conséquence du désengagement annoncé de l'ENS à l'évolution de la préparation à l'agrégation externe dans les locaux de Montrouge, cf. Bilan de la préparation à l'agrégation de Physique Chimie.

Par décision du CENS du 10/06/25, l'UFR de physique s'est engagé à redistribuer les ~750h heures attribuées au master MEEF + parcours de professorat des écoles du L3 MIASHS à ces nouvelles formations (300h pour EPC, 200h pour agreg externe, 200h pour M2E).

1.1 Présentation du DU/FQ de préparation au CAPES (A. Anthore)

Les documents support (projet de maquette et contenu pédagogique) sont en ligne.

L'objectif de cette formation est de préparer les candidats L3 au concours du CAPES (ouvert aux BAC+3 suite à la réforme). La proposition est centrée sur la formation des enseignants de physique-chimie.

En section physique-chimie en 2025, sur ~400 candidats, 280 ont été admis, pour 376 postes ouverts au CAPES (soit ~100 postes non pourvus). L'ensemble des postes mis au concours n'est plus pourvu depuis quelques années.

Le projet porté par l'UFR de Physique est actuellement 'en pause', suite à l'annonce par l'Université d'une proposition plus générale (incluant toutes les formations), qui prendrait la forme d'un DIU (Diplôme Inter-Universitaire) ou DE (Diplôme d'Etablissement). Des informations de cadrage de la part de l'Université sont nécessaires (et urgentes) pour mettre en place cette formation.

Projet porté par UFR :

Le public visé inclue les étudiants ayant échoué au concours en fin de L3, les personnes en reconversion et potentiellement des vacataires du secondaire. L'organisation de la formation repose sur une mutualisation intégrale des cours, en s'appuyant sur les UE de la maquette EPC (UE obligatoire et options de renforcement), et des effectifs correspondant à 1 groupe de TD/TP supplémentaire (pour les UE expérimentales).

Deux types de formation ont été envisagées :

- Formation Qualifiante (FQ) : n'aboutit pas à un diplôme universitaire mais frais de dossier réduits, pas de statut d'étudiant (et donc perte du statut de boursier)
- Diplôme Universitaire (DU) : obtention d'un diplôme (local à l'Université, pas de reconnaissance nationale) mais frais de dossier de 300€ min, statut d'étudiant (et de boursier éventuel) préservé

Dans le cas d'un DU porté par l'Université, les étudiants peuvent être exonérés de frais d'inscription (par vote du CA).

Le DU serait co-porté par l'UFR de Chimie, avec un principe de majeure/mineure.

R. Galicher : attention de ne pas surcharger les groupes TP/TD de EPC si mutualisation.

→ Réponse *V. Repain* : peu probable d'avoir des étudiants ayant validé leur L3 et préférant ce DU/FQ plutôt que d'aller en master (pas forcément à UPCité) et tenter ensuite le CAPES. De plus niveau CAPES inférieur au niveau licence, donc peu (pas ?) d'étudiants dans ce DU avec L3 validée → DU plutôt orienté vers les personnes en reprise d'études ou reconversion professionnelle.

A. Anthore : DU et FQ sont éligibles au CPF.

L. Ménard : Il y a un potentiel souci d'adéquation des horaires de cours avec l'activité professionnelle en cas de reconversion. Possibilité de cours en fin de journée ?

→ Réponse *A. Anthore* : En pratique, les personnes en reconversion suspendent généralement leur activité professionnelle pendant la formation.

??? : Les étudiants souhaitant retenter leur L3 perdent-ils leur CAPES ?

→ Réponse *A. Anthore* : Bénéfice du CAPES pendant un an pour repasser la L3 si besoin.

Pour l'instant, pas de calendrier proposé par UPCité pour les futures discussions et mise en place de ce DU/FQ/DIU/DE ...

1.2 Master M2E 'Enseignement et Éducation' (A. Di Fabio)

Suite à la réforme, mise en place d'un master très différent de MEEF pour les lauréats du concours du 2nd degré :

- Étudiants payés 1400€ net/mois en M1 et 1800 € net/mois en M2.
- Étudiants en observation des pratiques éducatives en M1, mise en responsabilité en M2.

Suite aux discussions de coordination menées avec l'INSPE pour la construction du programme pédagogique (2h, 2 fois par mois), l'UFR de physique participerait à différents blocs disciplinaires (projet de maquette en ligne) en M1 et M2 : « Savoirs et Enseignements Disciplinaires » (Bloc 1) + « Réflexion sur la pratique professionnelle » (Bloc 4).

Cadrage ministériel : profiter des 2 ans de Master pour mise à niveau de la discipline 'mineure' (physique ou chimie).

Les discussions de coordination ont proposé une différenciation pédagogique (cours 'à la carte') : rappel de cours de physique/chimie suivis d'exercices. In fine, le rattrapage de mineure 'chimie' sera marginal (pas de niveau équivalent physique/chimie à l'issue du master).

M1 :

- Contribution au Bloc 1, UE 'Physique et Chimie pour l'enseignement', Cours 'Concepts en Physique et Chimie' : 34h UPCité (12h CM+ 16h TD), bien affiché comme didactique de la physique.
- Contribution au Bloc 4, UE 'Initiation à la recherche' : 32h UPCité. Objectif de mémoire en 2 ans avec focus sur les méthodologies de prise de données en M1

M2 :

- Contribution au Bloc 1, UE 'Approfondissements en physique et en chimie pour la classe', Cours 'Mobiliser les savoirs pour les transposer en classe' : 14h UPCité.
- Contribution au Bloc 4, UE 'Mémoire M2' : 28h UPCité (probablement surestimé car basé sur 32 étudiants dès 2026-2027), correspondant à 3h par étudiant pour le suivi de la rédaction du mémoire (mémoire 'professionnel' plutôt que recherche).
- Contribution au Bloc 4, UE 'Stage responsabilité - tutorat' : 20h UPCité pour 10 'visites' auprès des étudiants stagiaires en cours (1h d'observation/1h de debriefing)

→ 66h M1 + 62h M2 = 128h UPCité pour M2E (48h didactique + 60h mémoire), à comparer à l'implication MEEF aujourd'hui (181h, dont 42h didactique + 139h mémoire)

R. Galicher : Les EC de physique sont-ils capables d'encadrer ces mémoires 'professionnels' ?

→ Réponse *A. Di Fabio* : oui, pas besoin d'expertise en didactique (mais les charges d'enseignement des didacticiens du LDAR devraient couvrir le besoin)

L. Ménard : Est-ce que la répartition des heures est conforme aux attentes initiales ?

→ Réponse *A. Di Fabio* : oui, globalement satisfait

F. Nitti : En quoi consiste l'encadrement de mémoire en pratique ?

→ Réponse *A. Di Fabio* : s'assurer que les stagiaires suivent les protocoles de recueil d'informations et de traitement des données. Exemple de sujet de mémoire : cours d'électricité en 4^{ème}/3^{ème} via la démarche 'puzzle' (décomposition des connaissances par groupes d'élèves puis restitution/synthèse générale). Probablement difficile à aborder pour les non didacticiens sans préparation.

Le projet de maquette est quasiment acté. Prochaines étapes : rédaction des fiches UE pour remontées des maquettes vers le ministère fin Mars.

Il n'y a pas de vote formel demandé en amont au CENS. Le CENS organise cependant un vote informel 'indicatif'.

Vote : Êtes-vous favorable à la maquette M2E telle que présentée, pour la partie concernant UPCité ?

Pas de vote contre, ni abstention → Accord du CENS à l'unanimité

Laurent Ménard : un vote formel pourra avoir lieu plus tard si demandé par les instances.

1.3 Nouvelle maquette licence EPC « Enseigner la Physique-Chimie » (V. Repain)

Les modifications initiales de la maquette portaient sur l'ajout d'UEs de préparation au concours en S4, spécifique à l'écrit en S5 et spécifique à l'oral (différencié physique / chimie) en S6. [Cette maquette est disponible en ligne, cf. CENS du 02/10/2025]

Historiquement, la maquette EPC était orientée surtout 'Physique' (en particulier, pas de TP de chimie et le parcours était rattaché à la mention de licence de Physique) en raison du peu de volonté de l'UFR de chimie de s'impliquer dans la formation des enseignants.

La situation a changé il y a ~2 mois avec une volonté d'implication plus forte des EC de chimie et la validation d'un parcours 'chimie' dans EPC validé au CENS de l'UFR de chimie. Une réunion a eu lieu le 24/02 entre resp. EPC en physique et EC de chimie.

Les enseignants de physique-chimie au lycée devant avoir des connaissances dans les 2 domaines (au-delà de la réussite au concours possible en ne maîtrisant majoritairement qu'un seul domaine) et compte-tenu des effectifs réduits en EPC, une maquette avec des cours de physique et de chimie suivis par l'ensemble des étudiants est souhaitable. *In fine* la nouvelle maquette proposée comporte ~80% de cours commun et le reste de spécialisation.

Le niveau de la licence EPC est également revue (à la baisse) pour limiter le fort taux d'échec actuel, tout en tenant compte du fait de l'inadéquation entre les exigences du parcours et le niveau requis pour valider le CAPES.

La nouvelle maquette doit être applicable dès la rentrée 2026 et donc être validée en mars. La publication ParcoursSup étant passée, le recrutement 2026 sera encore exclusivement en physique.

A partir de 2027, le recrutement se ferait sur un seul parcours sélectif (physique + chimie), la sélectivité pouvant permettre un recrutement de meilleurs éléments et une émulation plus efficace.

Vincent Repain présente l'état actuel de la proposition de maquette mise à jour.

L1 : cours entièrement commun pour les parcours EPC physique et EPC chimie. Au S1, les étudiants EPC seront intégrés dans un groupe de chimie et donc enseignements gérés par les chimistes. Retour au S1 des TPs de chimie notamment. Discussion sur lacunes potentielles en outils mathématiques pour la physique (algèbre linéaire et vectoriel) liées à l'allègement des UEs Outils mathématiques pour la physique au S1 et S2. Nécessité d'inclure un cours 'à façon' pour EPC ? Problème également de la suppression de l'UE Introduction pour la physique numérique pour maîtriser les compétences nécessaires à l'analyse des données en physique expérimentale. Normalement introduction à Python dans l'UE Méthodologie et Chimie expérimentale qui serait maintenant proposée au S1. Vérifier que ce sera suffisant.

L2 : proposition d'UE de physique allégée (par rapport à programme EPC actuel), surtout en électromagnétique (pas d'allègement en thermo / transfert thermiques).

Discussion sur l'inclusion de TPs de physique, via une différenciation entre parcours physique et chimie. Cette différenciation majeure/mineure pourrait se faire en suivant tout ou partie d'un cours déjà existant (comme ondes et vibrations), avec une évaluation partielle spécifique pour la mineure.

L3 : moins de problèmes pour converger vers une proposition commune (reprise des cours de mécanique quantique par des EC de l'UFR de chimie). Le cours de physique ondulatoire pourrait être allégé en retirant la propagation des EM dans les milieux matériels et en augmentant l'optique ondulatoire dans le cours actuel EPC.

La maquette en version définitive doit être validée par le CENS avant fin mars : peu de temps (d'ici mi-mars) pour converger.

Un point d'attention est soulevé pour mieux faire apparaître la physique expérimentale.

S. Houver : Les étudiants suivant les cours de L1 à l'UFR de Chimie, seront-ils armés pour suivre les cours de physique de notre UFR ?

→ a priori OK, risque plus important sur les outils mathématiques

C. Derec : N'est pas convaincue que la sélectivité à l'entrée permette d'attirer les meilleurs étudiants, risque de diminuer le nombre de candidats au lieu d'inciter les personnes intéressées par l'enseignement à se former.

→ retour d'expérience de V. Repain sur EPC actuel : très peu de cas de ce type, les candidats trop faibles au moment du recrutement (même motivés) échouent le plus souvent en fin de licence.

C. Voisin : potentiel bénéfique de la sélection sur l'effet de groupe par émulation, si groupe de niveau raisonnable et homogène

L. Ménard : on ne pourra recruter de meilleurs éléments qu'avec un métier d'enseignant plus attractif.

V. Repain : effectif EPC limité à ~10 pour ne pas créer de nouveau groupe en plus de celui avec la DLPC.

L. Ménard : communiquer les maquettes en version même provisoire dès que possible pour préparer le vote du CENS avant fin mars ; bonne idée d'adapter le programme au niveau du CAPES mais il faut vérifier le contenu des cours actuels et leur adéquation au concours.

V. Repain : beaucoup d'étudiants EPC ne présente pas le concours, quelques-uns se réorientent en filière générale ; coût supplémentaire en heures pour UFR de Physique limité aux UE de préparation au concours.

L. Ménard : marge existante entre les 165h de la maquette actuellement proposée et les 300h a priori allouées.

1.4 Préparation agrégation externe physique – chimie (C. Voisin)

La prépa à l'agrégation externe est organisée en 2 majeures (physique et chimie) et se déroule pour l'instant à Montrouge dans des locaux partagés avec UPCité (UFR d'odontologie). (L'UFR d'ontologie doit déménager d'ici ~3ans à Paris Nord/Saint-Denis.) Cette prépa agreg contribue pour ~25% de l'ensemble des agrégés en physique (~100 postes/an) et chimie (~30 postes/an) recrutés au niveau national.

Cette prépa est historiquement sous l'égide de l'ENS-PSL, en partenariat avec SU, Paris Saclay et UPCité (depuis 2025 en physique, 2026 en chimie). UPCité contribue à hauteur de ~200h en physique et même quantité prévue en chimie, SU autour de 800-900h, l'ENS-PSL ~800h (en diminution régulière) et Paris Saclay ~200h.

L'ENS-PSL a annoncé sa volonté de se désengager de la prépa agreg à Montrouge (notification aux VPs formation de SU et UPCité fin 2025), arguant de la disparition de sa vocation historique de formation des enseignants dans le nouveau décret sur les missions de l'ENS-PSL. Cela pose un évident souci de formation des agrégés, ainsi que de fourniture du matériel utilisé lors des épreuves du concours. Aux dernières nouvelles, le désengagement devrait cependant être progressif. Cette annonce a suscité une réaction commune de UPCité et SU face à l'ENS : la prépa agreg est une mission sociétale, devant être sauvée, mais cela nécessite des moyens adéquats en locaux et postes (EC+ITA).

La prépa agrég à Montrouge (physique + chimie) occupe $\sim 2 \times 1000 \text{ m}^2$, mobilise 4 ITA, 60 k€ de budget et beaucoup d'heures d'EC.

Pas de risque immédiat mais échéance à ~ 3 ans pour définir une stratégie commune en raison du désengagement progressif de l'ENS et du déménagement de l'UFR d'odontologie (reconfiguration et travaux dans les locaux à Montrouge).

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Alerte émise par les VP UPCité et SU vers le rectorat, l'union des agrégés de classe prépa et quelques proviseurs de lycée.
- Négociation avec directrice adjointe de l'ENS.

→ Position ferme pour sensibiliser le Rectorat au problème.

Le budget de la préparation agrég en physique est passée de 30 k€/an à 18 k€/an en 3 ans suite au désengagement de l'ENS (contribution tombée à 0€). UPCité est engagée à hauteur d'un service et de 5 k€/an de matériel (restant propriété de l'UPCité).

Les ressources (humaines et financières) de la prépa sont arrivées à un minimum en deçà duquel il sera difficile de travailler en cas de nouvelle diminution non compensée de la contribution ENS. Les effectifs de prépa sont de ~ 25 en physique et ~ 12 en chimie, dont $\sim 1/3$ d'inscrits à UPCité, avec une participation notable de personnes en reconversion pour lesquelles il est nécessaire de maintenir des frais d'inscription dérogatoires équivalents à ceux de SU (et donc limiter la concurrence entre Universités).

Q : cette situation serait-elle une volonté du ministère de favoriser l'agrégation interne ?

→ *Réponse C. Voisin* : a priori non car nombre de postes ouverts au concours est stable depuis ~ 15 ans et vocations différentes : $1/3$ des agrég externe en prépa, agrég interne pour promotion dans les lycées (et ne crée pas de poste). Il est possible que la capacité d'accueil en agrég de physique à Montrouge doive augmenter en raison de la fermeture d'autres centres de formation en province (exemple fermeture de Lille en 2025).

Q : Pression sur les candidatures en prépa agrég ?

→ *Réponse C. Voisin* : environ 1 personne sur 2 acceptée l'année dernière mais assez convaincu d'avoir accepté tous les candidats ayant une chance raisonnable de réussir l'agrégation.

1.5 Synthèse des discussions (L. Ménard)

- DU/FQ de préparation au CAPES : attente de feu vert. Inquiet en raison du calendrier serré, à moins d'une proposition 'clef en main' de l'Université à valider telle quelle.
- M2E : accord de principe sur la maquette et les engagements proposés (charge d'enseignement limitée par rapport à ce qui était initialement envisagé).
- EPC : bien avancé mais encore beaucoup de travail de concertation et validation nécessaire avant fin mars. Documents transmis au fil de l'eau pour préparer le vote du CENS.
- Prépa agrég externe : attente de la prochaine réunion (en mars) entre les principaux acteurs.

2. Évolution et Gestion de la fraude

Laurent Ménard présente des réflexions sur l'évolution de la fraude par IA, ses conséquences et plusieurs pistes de prévention, gestion et répression. Il s'ensuit une discussion avec l'ensemble du Conseil.

Le constat initial est une banalisation de la fraude par IA (via des téléphones portables) durant les épreuves de validation des connaissances. Les (tentatives de) fraudes ont toujours existé, mais les

progrès récents de l'IA permettent maintenant aux tricheurs d'obtenir de très bonnes notes (au lieu d'un gain possible de quelques points avec des techniques 'à l'ancienne'), même en l'absence totale de connaissances. Les sanctions et les probabilités d'être pris étant restées limitées, la rapport 'bénéfice/risque' est devenu trop favorable à la fraude, d'autant plus avec la multiplication des admissions sélectives sur dossier (MonMaster, Accès Santé, voies d'admission en école d'ingénieur, ...) et donc la pression pour obtenir de très bonnes notes). Sauf dérogation (impossible à obtenir pour les activités d'enseignement), le brouillage RF est interdit par la loi (point déjà relevé dans des débats à l'assemblée, mais aucune action en cours). Cette fraude par IA est donc devenue un enjeu majeur pour la crédibilité et l'équité des formations. Il y a d'ailleurs une demande forte des étudiants d'assurer un meilleur contrôle pendant les examens.

Pistes possibles d'actions :

- Existe-t-il des moyens préventifs ou des organisations d'épreuves limitant la fraude ?
- Existe-t-il des modalités d'évaluation robustes à l'IA ? Est-ce que les connaissances évaluées sont toujours pertinentes compte-tenu de la disponibilité de l'IA pour y accéder rapidement ? Comment évaluer efficacement et équitablement les acquis fondamentaux des étudiants (capacité de raisonnement, esprit critique, ...) ?
- Quelles actions à mener en cas de fraude avérée ?

En termes de prévention, les actions suivantes sont envisageables :

- Éditer une charte à destination des étudiants sur les règles à respecter pendant les épreuves (interdiction de conserver sur soi téléphones portables et autres appareils électroniques connectés pendant les épreuves p. ex.) et les risques encourus (saisine systématique de la commission de discipline). Sensibiliser les étudiants à l'importance de l'équité et de la crédibilité des diplômes mises à mal par la fraude (complémentaire de la mise en place d'une UE de sensibilisation aux usages 'maîtrisés' de l'IA).

D. Abi Haidar : quel impact sur les étudiants de saisir la commission de discipline, connaissant les délais de procédures (résultats potentiellement après l'obtention du diplôme) et les sanctions souvent légères ?
→ *Réponse L. Ménard* : épée de Damoclès pendant ~6 mois pour l'étudiant concerné, sanctions lourdes (exclusion de l'Université) en cas de récidive. Plus besoin de flagrant délit, les outils de détection de fraude sont considérés comme une preuve.

D. Abi Haidar : il serait bien que les sanctions (anonymisées) soient affichées dans les couloirs (valeur dissuasive)

→ *Réponse L. Ménard* : cela devrait être le cas (affichage obligatoire)

- Éditer une charte des bonnes pratiques à destination des enseignants (rappel des règles à respecter dans l'organisation d'une épreuve) :
 - Obliger les étudiants à déposer leurs effets personnels à l'entrée de la salle
 - Rappeler les règles à respecter en début d'épreuve et les risques encourus
 - Assurer une surveillance effective pendant l'épreuve

S. Hénon : attention à ne pas stigmatiser les enseignants : la fraude arrive également malgré une surveillance active.

→ *Réponse L. Ménard* : pas de recette magique, mais charte pour indiquer les bonnes pratiques (la fraude ne pourra pas être complètement éradiquée)

C. Derec : Il peut être plus efficace de demander aux étudiants de déposer leurs portables sur la table (visible) plutôt que de les mettre dans leur sac (pas de contrôle).

C. Voisin (?) : D'accord avec C. Derec car une bonne partie de la fraude peut se faire en emportant son téléphone (et une photo de l'énoncé) aux toilettes. Idée : demander (et vérifier) de laisser portable et énoncé sur la table d'examen en cas de sortie.

S. Hénon : Dans un cas avéré, l'étudiant a pris le sujet du voisin

D. Abi Haidar : Également risque de prise de photo du sujet pendant la distribution des sujets et copies (surveillance moins efficace).

A. Anthore : Projeter le sujet au tableau (plutôt que sur feuille) ?

→ Réponse L. Ménard : compliqué quand les énoncés sont longs (cas fréquent) et risque de défavoriser les étudiants placés au fond de l'amphi

L. Ménard : demander à avoir plus de surveillants pendant les épreuves : coût accru pour l'Université mais lutte pour la crédibilité des diplômes. Cela passe par une simplification des demandes de vacataires pour assurer cette surveillance.

- Solution technique présentée : détecteur de téléphone portable (utilisé par EC de l'UFR de maths).
 - Pas forcément très efficace, surtout sur téléphones éteints pour lesquels la portée est faible.
 - Coût de ~500€ et donc seule solution technique réaliste (si on la compare aux cages de Faraday)
 - Possibilité de 'scanner' un étudiant sortant de la salle pour aller aux toilettes et sanction appliquée en cas de détection de portable

S. Rodriguez : A-t-on le droit de fouiller un étudiant ? a priori, non.

→ Réponse L. Ménard : la détection suffit à démontrer la possession d'un téléphone et donc le fait d'avoir enfreint les règles préalablement clairement énoncées.

C. Voisin : ne règle pas le problème des téléphones cachés auparavant dans les toilettes

→ Réponse L. Ménard : pas la solution ultime, les fraudes les plus sophistiquées seront toujours difficiles à détecter

C. Coste : nécessité de faire valider cette pratique par les services juridiques de l'Université. Utilisation de l'appareil pour contrôler les toilettes avant l'épreuve ?

L. Ménard : retour des mathématiciens qui utilisent cet appareil. Limité en termes de performance/fiabilité, mais effet dissuasif.

H. Halloin : une sanction liée à la détection individuelle d'un portable sur un étudiant nécessiterait l'assurance de l'absence de faux positif. Par contre, la probabilité de détection a une force dissuasive sur les étudiants.

L. Ménard : autre utilisation possible : la détection d'un signal de portable conduit le surveillant à une vigilance plus poussée (et recherche du possible fraudeur).

S. Hénon : expérience d'interférences de portable entendues dans les hauts parleurs : 1h30 pour identifier le fraudeur.

→ Réponse L. Ménard : dans ce cas précis, le détecteur pourrait accélérer la recherche.

R. Galicher : adapter les sujets pour que tout (y compris IA) soit autorisé.

H. Halloin : il y a des bases que les étudiants doivent connaître et que l'IA connaît aussi : comment faire un sujet qui distingue les 2 ?

S Rodriguez : probablement pas possible d'évaluer sur le raisonnement pur (qui serait potentiellement robuste à l'IA)

C. Py : en complément, suggestion d'annoncer dès le début de l'année que toute tentative de fraude ou non-respect des règles sera transmise en commission disciplinaire. Avantage induit : sensibiliser l'Université à l'ampleur du problème de fraude par IA.

S Rodriguez : toutes les mesures proposées doivent être accompagnées des risques encourus. P. ex. garder un téléphone sur soi est considéré comme suspicion de fraude et transmis à la commission disciplinaire.

F Nitti : est-ce que la fraude à 2 épreuves consécutives est-elle une récidive ?

→ Réponse L. Ménard : Non, mais constitue une aggravation de la sanction par accumulation/faisceau d'indices.

L. Ménard : pas de solution miracle, mais élimine les fraudes les plus 'simples'. Fraudes probablement sous-estimées.

S. Hénon / C. Derec : retours d'étudiants mentionnant de nombreux cas de fraude pendant les examens.

C. Voisin : Les épreuves orales permettent de s'affranchir de ce risque de fraude.

En termes d'adaptation des modalités d'évaluation, le recours aux épreuves orales semble être la meilleure solution :

- Envisageable en L3 & masters, difficile en L1 et L2 : stratégie efficace mais nécessite beaucoup plus d'heures par UE.

C. *Py* : possibilité d'interrogation sur des questions de cours (évaluation en complément des autres) : pas de préparation (ni étudiant, ni enseignant) donc gain de temps.

- Risque de biais d'évaluation (différents évaluateurs), surcharge d'heures, etc. → viable uniquement si suppression du contrôle continu (uniquement épreuve terminale)

C. *Voisin* : possibilité d'interrogations ciblées sur les étudiants avec les notes les plus élevées/aberrantes ?

→ Réponse L. *Ménard* : possible uniquement si cela est défini clairement dans les MCC.

- Proposition moins chronophage issue de l'UFR de mathématique (mais non encore appliquée) : note d'écrit gardée à concurrence de 12, si >12 les points supplémentaires sont attribués suite à un oral. Permet de limiter l'avantage de la fraude et de réduire le nombre d'oraux à organiser.

F. *Nitti* : intéressant car possibilité de reprendre les questions de l'écrit à l'oral pour évaluer la compréhension de l'étudiant

G. *Pernot* : Risque de pénaliser les étudiants timides à l'oral.

→ Réponse L. *Ménard* : possibilité d'adapter la forme des oraux pour limiter ce risque, mais demeure le biais en fonction des enseignants.

R. *Galicher* : il y a des moyens pour évaluer correctement des étudiants timides à l'oral mais nécessité de sensibiliser/former les enseignants.

C. *Derec* : les relations humaines rendent difficiles de pénaliser fortement un étudiant à l'oral (volonté naturelle de l'aider)

C. *Py* / S. *Rodriguez* : risque d'apparaître comme une 'pénalisation' des bons étudiants (épreuve supplémentaire)

C. *Voisin* : annoncer aux étudiants et instaurer un contrôle oral aléatoire sur un certain nombre d'étudiants

→ Réponse L. *Ménard* : cela ne serait probablement pas autorisé.

C. *Voisin* : pas sûr, mais peut-être nécessité d'adapter les règles aux progrès de l'IA. Le seuil de 12 représente déjà une fraction notable de l'amphi (et donc beaucoup d'oraux).

→ Réponse L. *Ménard* : compromis sur le seuil à trouver entre efficacité de la mesure anti-IA et nombre d'oraux.

S. *Hénon* : pas convaincue que les oraux aléatoires dissuadent les étudiants, considérant qu'ils n'ont pas le choix pour espérer réussir aux examens.

L. *Ménard* : l'objectif est surtout de limiter les notes aberrantes et l'obtention indue de places aux concours. Difficile de mettre en place des mesures pour empêcher de valider une année grâce à la fraude. Permet aussi de repérer les fraudeurs qui ont eu une très bonne note sans rien comprendre et d'être ainsi vigilants sur les autres épreuves. Stratégie de seuil à 12 pour oral, pas mise en place à l'UFR de maths en raison principalement des effets de seuil.

D. *Abi Haidar* : problème des étudiants refusant de passer en 2nde session et tentant de grappiller des points dans chaque matière individuellement.

Une autre approche d'adaptation déjà évoquée serait de recentrer les notions et compétences fondamentales, évaluations par compétence plutôt que par note, nécessite une réduction du programme pour limiter les spécialisations et insister sur l'esprit critique, capacités de raisonnement, etc. → vaste chantier ...

S. *Houwer* : proposition d'ajouter un filigrane ou des (méta)données aberrantes ou restrictives dans les sujets pour limiter ou induire l'IA en erreur.

→ Réponse R. *Galicher* / F. *Nitti* : essayé mais ne fonctionne pas (l'IA détecte la tentative de bridage)

F. *Nitti* : possibilité d'ajouter des informations invisible (p. ex. en blanc sur blanc) dans un sujet sous format électronique pour provoquer des réponses aberrantes. Ne fonctionne pas si utilisation d'une photo du sujet.

L. Ménard : Utilisation de support brouillant la prise de photos ? Représente probablement un coût inacceptable.

C. Coste : inconfortable avec un comportement trop extrême ('parano') pendant les surveillances d'examen. Nuit à la relation de confiance avec les étudiants

→ *Réponse L. Ménard* : Une surveillance accrue permet au contraire de respecter les étudiants en rétablissant l'équité des évaluations (également une demande des étudiants).

L. Ménard : La prévention est a priori la stratégie la plus efficace, avec une sensibilisation globale aux risques de l'IA (UE à mettre en place) + surveillance pendant les examens.

Concernant la répression, la proposition serait de systématiser le dépôt d'un dossier devant la commission de discipline en cas de suspicion de fraude

- Rédaction d'une fiche méthodologique à destination des enseignants pour les aider à saisir la commission (cadre réglementaire, comment monter un dossier, ...).

La commission de discipline gère ~60 cas par an pour toute l'Université (qui vont bien au-delà de la fraude). L'explosion des cas de fraude par IA risque de saturer la commission → moyen d'alerter l'Université (actuellement pas d'action générale en cours au niveau de l'Université).

Égalité, diversité, inclusion

Point reporté au prochain CENS

Règles pour les décharges d'enseignement sur contrat

Point reporté au prochain CENS

3. Points divers

3.1 Retour CFO du 13/02

- Présentation du DU-B (« Préparation à l'Entrée dans les Licences Scientifiques")
 - Formation d'étudiants non-scientifiques pour l'accès en licence scientifique
 - Enseignements sur le site de St Germain
 - Evolution du profil des candidats : auparavant plutôt littéraires, maintenant surtout recalés de ParcoursSup, mauvais choix de spécialité scientifique ou fragilité des acquis
 - convergence avec les objectifs du PAREO et dispositifs de remédiation mis en place dans certaines licences
 - discussion à relancer pour rationaliser les besoins entre ces différentes approches.
- Fonds d'intervention pédagogique facultaire 2026
 - Date limite de dépôt au 28 mars
 - Projets évalués en CFO le 10/04, potentiellement classement interne UFR et validation par le CENS (si beaucoup de dossiers)
 - Financement dédié à des actions à destination des étudiants (journées, forum), la modernisation des travaux pratiques en sciences expérimentales et numériques et développement technologie immersive))
 - 250 k€ disponible (100k€ de base + 150 k€ COMP 2026) → ne pas hésiter à proposer, d'autant plus que le matériel de TPs a été renouvelé récemment (donc pas de grosse demande de ce côté)

L. Ménard : fonds COMP indexés sur des objectifs à réaliser par l'université. Risque de dérive importante à l'avenir et de contraintes fortes sur notre politique pédagogique.

F Nitti : possibilités de sorties pédagogiques ?

→ *L. Ménard* : a priori OK, mais à confirmer.

- Campagne MCCC 2026-2027
 - Si erreurs identifiées dans les MCCC : lancement de la campagne de modification par le pôle Formation de la faculté début avril pour un retour mi-juin (→ responsables de parcours et mentions). Modifications votées à la CFO du 3 juillet ou 1^{ère} semaine de septembre
 - Modification des MCCC uniquement, découplés de la mise à jour des maquettes (échéance début avril)

C. Derec : en profiter pour tester l'évaluation avec seuil oral à 12 sur quelques UE ?

→ *L. Ménard* : Pourquoi pas, à discuter en CENS.

- Mise en place d'un GT IA inter-composantes au niveau de la Faculté des sciences pour réfléchir aux problématiques IA (dont fraude) → proposition de J. Nelayah pour représenter l'UFR. Appel pour identifier un représentant étudiant du CENS (inclus doctorant ? A vérifier)

3.2 Demande G. Blanc pour UE Energie et Climat

- Suite au changement de maquette (erreur ?) : 12h CM au lieu de 20h, mais l'UE est maintenant ouverte à tous les parcours de la mention (plus d'étudiants)
- Conséquence : suppression d'interventions de collègues hors composante, ce qui représentait l'un des intérêts de cette UE interdisciplinaire
- Demande d'ajouter 8h de projet en ½ groupe (plus facile à organiser que l'ajout de 8h CM) et d'étaler l'UE sur l'ensemble du semestre
- Surcoût important pour l'UFR (98heq TD) + difficulté d'ajouter ces heures pour les parcours avec un emploi du temps déjà saturé et peu ajustable (CUPGE, DLPM, DLPC/EPC) → seul le parcours physique serait finalement intéressé/compatible
- Impose de différentier l'UE entre parcours
- Vote reporté au prochain CENS car il faut au préalable vérifier la faisabilité pratique de la demande

3.3 Tarifs des formations payantes (FC/DU/DIU/FQ) pour 2026-2027

- Rectification du tarif spécifique du M2 agrégation externe pour les étudiants en formation continue aligné sur celui de la formation initiale afin de se mettre à niveau avec SU (et donc limiter le report des inscriptions de UPCité vers SU).
- Vote des tarifs des formations professionnelles (LP Analyse des matériaux et Master IPE) et de l'agrégation externe effectué en ligne par le CUFR
- Oubli de vote sur d'autres tarifs (DU magistère, agreg interne et FQs cryogénie)
→ remontée des tarifs par défaut (reconduction des montants actuels)
- Proposition de vote au CENS : validation de la reconduction de la campagne tarifaire de l'année dernière, sauf pour agreg externe (alignement sur SU)
- Tarifs proposés :
 - Agrégation externe : 280 € (aligné sur les tarifs de formation initiale des M2)
 - Agrégation interne : 360 € (formation permanente individuelle)
 - FQ Cryogénie : entre 1000 et 3000 €

Vote : Approuvez-vous la reconduction de la campagne tarifaire 2025-2026 (à l'exception du tarif spécifique du M2 agrégation externe, aligné sur tarifs des partenaires) ?

Ni vote contre, ni abstention → **campagne tarifaire approuvée à l'unanimité.**

Heure : 17h45

La séance est levée à 17h50.